Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026069-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer l'autorisation d'urbanisme concernant un projet pour lequel le maire est intéressé

DEL-2026-069

Numéro de la délibération : DEL-2026-069

Nomenclature ACTES : Délégation de fonctions

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 29 juin 2026

Date de convocation du conseil : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, M. Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Alexandre DESHAYES donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX donne procuration à Mme Alexandra LE NY, M. Frédéric MAGUET donne procuration à M. Bertrand LE TADIC, M. Sébastien QUERO donne procuration à M. Roger BERNON

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026069-DE

Désignation d'un membre du conseil municipal pour signer l'autorisation d'urbanisme concernant un projet pour lequel le maire est intéressé

Rapport de Frédéric MAGUET

L'article L 422-7 du Code de l'urbanisme prévoit que si le maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'un permis ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.
Le maire est intéressé à la délivrance d'un permis ou d'une déclaration préalable lorsqu'il possède un intérêt personnel vis-à-vis de la construction projetée soit parce qu'il est le bénéficiaire direct ou indirect de l'autorisation, soit parce qu'un de ses proches (conjoint, ascendant, descendant, ...) est le bénéficiaire.
Considérant qu'une demande de permis de construire a été déposée sous le numéro PC 056 178 26 00028 le 13 mai 2026 concernant l'installation de deux conteneurs de stockage, au 35 Rue Albert de Mun, pour laquelle Madame Soizic PERRAULT, maire de la commune, est intéressée au projet au sens de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme puisqu'un de ses proches est le bénéficiaire direct de l'autorisation.
Dans cette situation, le maire ne peut signer la décision relative à cette demande, sous peine de prise illégale d'intérêts, il y a donc lieu de désigner un autre membre du conseil municipal pour prendre cette décision.
S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Nous vous proposons :

- De désigner, Monsieur Roger BERNON, Adjoint, pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation d'urbanisme n° PC 056 178 26 00028 ;
- D'autoriser Monsieur Roger BERNON à signer la décision relative à la demande d'autorisation d'urbanisme concernée.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 29 juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)